

Donc il faudrait réformer le gouvernement turc. Voilà les deux intérêts européens. Or, parce qu'elle sent très vivement ces deux intérêts, l'Europe empêche depuis cent ans Constantinople d'être conquis par une grande puissance, l'affaiblit par l'établissement ou le maintien autour d'elle de petites nations, et commence, parce qu'elle ne peut guère faire autrement, à intervenir dans ses affaires intérieures. Ceci est un pur et simple arbitrage européen, prolongé, chronique, permanent, qui n'a nullement pour but la défense d'un droit, mais qui, en ayant pour but la satisfaction de convenances collectives et d'intérêts collectifs, se rapproche du droit, du moins s'éloigne du pur et simple droit de la force, n'est plus le simple axiome : deux à deux battez-vous et que le plus fort mange l'autre (1). »

Vingt ans après, les convenances et les intérêts de l'Europe sont demeurés ce qu'ils étaient. Mais, dans l'intervalle, quelques faits se sont produits, d'inégale importance : révolution turque, guerres balkaniques, grande guerre, entrée de l'Amérique et du Japon dans le concert mondial. Vis-à-vis de la Turquie, l'Europe, au cours de ces dernières années, a paru plutôt s'éloigner du droit, tel que Faguet l'envisage, pour revenir au « pur droit de la force ». « Deux à deux battez-vous et que le plus fort mange l'autre », c'est à peu près ce que nous avons dit en 1912 aux peuples balkaniques, et c'est exactement ce qu'a dit M. Lloyd George aux Grecs et aux Turcs, à un moment où ni les uns ni les autres n'avaient grande envie de se battre.

(1) EMILE FAGUET, *Questions politiques* (1899), pp. 329-331.